



Communiqué du syndicat national CGT-Environnement

06 mai 2025

Le dialogue social est-il mort à l'OFB ?

Interpellée par la CGT Environnement au sujet de la rémunération de certaines catégories de personnels, dont les plus vulnérables, la Direction Générale de l'OFB ne daigne même pas répondre. Pas plus qu'elle ne manifeste d'initiative pour se mettre en conformité avec les instructions ministérielles.

La CGT Environnement a adressé deux courriers à la DG et à la DRH de l'OFB les 03/12/2024 et 5/02/2025.

Le premier concerne les étudiants en stage dans l'établissement et les volontaires en service civique (VSC). Il alerte, notamment, sur le fait que la gratification leur est versée avec un mois de retard. Par exemple, pour une embauche au 1^{er} avril, le premier versement a lieu fin mai.

Pour rappel, les indemnités de stage correspondent à 15% du plafond de la sécurité sociale, soit 4,35 € / heure. Celles des VSC sont de 619,83 €, 734,78 € pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou ceux recevant le RSA. Autant dire qu'avec des loyers approchant les 500 € mensuels dans la plupart des agglomérations, il ne reste pas grand-chose à la fin du mois. Il est donc urgent de revoir l'échéancier des versements et d'augmenter les indemnités de stage. Celles-ci correspondent au minimum légal. L'établissement peut donc décider de les revaloriser.

Il semble utile de rappeler à nos décideurs que, d'après l'observatoire national de la vie étudiante, 44% des étudiants exercent une activité rémunérée durant l'année universitaire et 59% d'entre eux considèrent que cette activité est indispensable pour « vivre »... Sans être devin, cette situation doit perdurer durant le stage...

Le second, daté du 5 février dernier, concerne le régime indemnitaire des agents en Position Normale d'Activité (PNA) à l'OFB. Les primes que touchent ces personnels sont ne sont pas calculées conformément aux instructions ministérielles. Erreur, bien sûr, en leur défaveur.

Le 28 juillet 2023, le Ministère a publié une note de gestion qui précise les dispositions relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP pour l'année 2023. Celle-ci prévoit notamment :

- Un réexamen annuel.
- Une réévaluation du montant cible de l'IFSE variant de 300 à 900 € selon les corps.
- Une réévaluation de la grille de gestion des mobilités englobant les établissements publics sous tutelle.
- Une réévaluation de l'IFSE pour les PNA entrantes au même titre que les mobilités internes.

La réévaluation du RIFSEEP à l'OFB a été calculée d'après une note de gestion interne du 24 novembre 2023 qui ne reprend pas les avancées mentionnées dans la note ministérielle. Les personnels en PNA dans l'établissement subissent donc un préjudice financier injustifié par rapport aux collègues des mêmes corps travaillant au Ministère ou dans ses services déconcentrés.

Concrètement, au lieu des 300 et 900 € sur 3 ans de revalorisation prévue par la note ministérielle, l'établissement se limite à 200 € pour tous les agents, et ce pour 4 ans. Il n'y a donc que des perdants.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis nos courriers. Malgré des relances, la Direction Générale n'a même pas accusé réception de nos courriels. Très réactive quand il s'agit de donner satisfaction aux syndicats agricoles qui nous attaquent au quotidien, la DG semble totalement ignorer les difficultés rencontrées par les agents. Le mépris pour les personnels ainsi que pour leurs représentants, patent sur ce sujet *RH*, a depuis été confirmé par la manière de négocier dans notre dos avec les ministères le plan com' des 10 mesures de « sortie de crise » agricole.

La CGT Environnement appelle la Direction de l'OFB à se ressaisir et à rétablir un dialogue social décidément fort mal en point. Il est évident qu'aucune « sortie de crise » ne se fera sans l'assentiment des personnels et sans respect des organisations syndicales.

La première étape de la reprise pourrait être de répondre aux courriers...

Nous suivre :

Bluesky : [@cgt-environnement.bsky.social](https://bsky.app/profile/cgt-environnement.bsky.social)

<https://equipementcgt.fr/spip.php?rubrique882>

Nous contacter : cgt@ofb.gouv.fr